

SEMAINE DU LUNDI 10 AOÛT AU DIMANCHE 16 AOÛT 2015

La radicalisation ne mène pas nécessairement au terrorisme

Le Devoir, 8/10/2015, A4 (#réf : 6996)

Laura Pelletier

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Lutte à la radicalisation, Terrorisme, Violence

Dans un contexte d'élections fédérales teintées par la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, les organisateurs de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde (INM) souhaitent que les jeunes se fassent une idée sur ces enjeux à l'aide de discussions avec des experts et des politiciens. Janine Krieber, experte en relations internationales et terrorisme, qui souhaite redonner son véritable sens au terme « radicalisation » durant son atelier-conversation. « On a tous été radicaux dans notre vie; anarchistes, marxistes-léninistes, etc. C'est naturel », poursuit-elle. « Les radicalisations — il n'y a pas que celle de l'État islamique — existent depuis très longtemps, précise Ghayda Hassan, professeure de psychologie à l'UQAM et spécialiste des questions de violence qui animera elle aussi un atelier. Un des plus grands exemples de l'ère moderne est le nazisme. Il y a aussi les suprémacistes blancs, les homophobes, qui existent depuis longtemps en Amérique du Nord. » Être radical n'est pas un indicateur de terrorisme, précise Mme Krieber, qui trouve dangereux que « le discours ambiant » fasse un « rapport direct » entre ces deux termes. « Le radicalisme est une posture intellectuelle. Ce n'est pas parce qu'on est radical qu'on fait du vandalisme dans la rue. » Surveiller la radicalisation « ne nous dit rien sur le terrorisme », nuance Mme Krieber. Le contrôle du terrorisme passe plutôt par le renseignement, affirme-t-elle. « Infiltrer les organisations, savoir qui projette des coups, faire des écoutes électroniques... Ça a toujours été ça. Au XIXe siècle, avec les groupes anarchistes, on faisait de l'infiltration. » Les participants de l'École d'été — qui se déroulera du 12 au 15 août au Collège Montmorency — seront invités à travailler ensemble sur des plans de réaction à la radicalisation. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/447189/la-radicalisation-ne-mene-pas-necessairement-au-terrorisme>.

Prostitution – Amnistie vote pour la dépenalisation

La Presse, 8/12/2015, Cyberpresse (#réf : 6999)

Marie-Claude Lortie

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 10 au 16 août

Mots-clés : Prostitution, Amnistie internationale, Femmes vulnérables

Réunis en assemblée biennale à Dublin, quelque 400 délégués d'Amnistie internationale ont voté mardi pour la dépénalisation de la prostitution, tant pour les gens qui la pratiquent que pour ceux qui en consomment et en profitent. La décision a été vivement décriée par une pléthore d'organismes qui demandent, au contraire, la criminalisation de l'achat d'actes sexuels. Selon Zéromacho, un regroupement d'hommes favorables à la pénalisation de l'achat d'actes sexuels, la prostitution n'est pas un métier, mais bien une forme d'oppression qui n'a rien de libre et éclairé. Et le droit des consommateurs de profiter de la vulnérabilité des autres pour acheter du sexe n'a pas à être protégé. La section française d'Amnistie, comme celle de la Suède, était contre la résolution adoptée. Mais Amnistie internationale estime que les personnes qui travaillent dans ce domaine subissent discrimination et harcèlement de la part des corps policiers, notamment, et doivent être protégées, encadrées, appuyées. Selon l'organisme, la pénalisation de l'achat d'actes sexuels ne fait que compliquer la pratique de cette activité – sans pour autant l'arrêter – et fragiliser les travailleuses déjà vulnérables. La réunion au cours de laquelle la nouvelle politique a été adoptée se déroulait à huis clos, mais selon les échos relayés par les médias européens, les discussions ont été vives durant le week-end, et le communiqué final souligne que la décision n'a pas été prise à la légère et a entraîné des débats au sein de l'organisme. Diverses études brandies par les groupes en désaccord avec la nouvelle politique d'Amnistie montrent que la décriminalisation, approche prônée notamment par l'Allemagne et les Pays-Bas, n'a pas amélioré les droits des travailleurs du sexe. Selon Jessica Neuwirth, fondatrice du groupe féministe international Equality Now, Amnistie fait fausse route. « On détruit totalement le concept même de ce que sont les droits de la personne si cela devient le droit des hommes d'acheter d'autres personnes pour du sexe », a-t-elle déclaré au New York Times. Lien : <http://www.lapresse.ca/international/europe/201508/11/01-4891998-prostitution-amnistie-vote-pour-la-depenalisation.php>.

Journées pédagogiques – Les frais de garde jusqu'à deux fois plus élevés dès la rentrée

La Presse, 8/12/2015, La Presse + (#réf : 6994)

Tommy Chouinard

Longueur : Moyen; Catégorie : Éducation

Mots-clés : Services de garde, Parents, Frais de garde

Contrairement à ce que disait le gouvernement Couillard, les parents paieront plus cher pour faire garder leur enfant à l'école lors des journées pédagogiques en raison des compressions budgétaires. Le tarif de base va jusqu'à doubler. Dans bon nombre de commissions scolaires, ce tarif passe en effet de 8 \$ à 16 \$ pour chacune des 20 journées pédagogiques prévues au calendrier. Et c'est sans compter les frais liés aux sorties et aux

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 10 au 16 août

activités spéciales. La facture totale des parents peut maintenant représenter plus de 400 \$ pour chaque enfant. Elle varie d'une école à l'autre. Selon l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, un grand nombre de commissions scolaires sont forcées de refiler aux parents la totalité de la compression du gouvernement. Résultat : le tarif de base de 8 \$ – payable lors d'une journée d'école – double lors d'une journée pédagogique, pour atteindre 16 \$. Mélanie Gilbert, responsable du service de garde de l'école Paul-VI de la Commission scolaire des Patriotes, sur la Rive-Sud de Montréal, craint une baisse des inscriptions pour les journées pédagogiques. La hausse des frais « a un impact considérable pour les parents. Ceux qui ont deux ou trois enfants, probablement qu'ils n'inscriront plus leurs enfants. Et ça, ça va avoir une conséquence sur nos éducatrices. Elles allaient chercher du temps de travail ces journées-là. Au lieu d'accueillir 290 élèves, peut-être qu'on va en accueillir 150. Donc, au lieu de faire travailler les 25 éducatrices du service de garde, je vais juste en avoir une dizaine ou une quinzaine ». Elle reconnaît que des services de garde réalisaient des surplus. Avec cet argent, l'école Paul-VI a pu limiter à 25 \$ les frais pour une journée pédagogique l'année dernière. Mais les coussins financiers se sont réduits comme peau de chagrin avec les compressions dans les commissions scolaires. « Il y a des années, je faisais 80 000 \$ de surplus. Cette année, j'ai fini avec 6000 \$. Et là, on n'en fait plus de surplus », a affirmé Mme Gilbert. La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) confirme que la facture pour les journées pédagogiques augmentera partout au Québec. Certains de ses membres font passer le tarif de base à 16 \$. D'autres ont une « marge de manœuvre » leur permettant de le fixer à un montant un peu moins élevé. La FCSQ souligne que les surplus qui existaient dans certains services de garde servaient à donner de l'oxygène à d'autres secteurs d'une école en mal de financement. Lien : http://plus.lapresse.ca/screens/35fe0179-3b90-44c8-bce7-81c0e0657551%7C_0.html.

Journées pédagogiques – Des crédits d'impôt pour atténuer la hausse des frais de garde

Le Devoir, 8/13/2015, A5 (#réf : 6997)

Philippe Orfali

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Journées pédagogiques, Crédits d'impôt, Parents

Les parents qui souhaitent faire garder leurs enfants lors de journées pédagogiques devront désormais sortir leur portefeuille, a reconnu le cabinet du ministre de l'Éducation, mercredi. Un crédit d'impôt sera néanmoins offert pour atténuer l'impact financier de ces frais qui s'ajoutent au fardeau des jeunes familles. Résultat des compressions au financement des journées pédagogiques apportées en mai par le gouvernement Couillard, la facture quotidienne envoyée aux parents passera de 8 \$ à 16 \$ pour chacune des 20 journées pédagogiques que compte le calendrier scolaire. Dans certaines régions, la facture annuelle pourrait s'élever à 400 \$ de plus pour les

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE Semaine du 10 au 16 août

parents qui choisissent d'envoyer leurs enfants au service de garde en milieu scolaire lors des journées pédagogiques. « On a un effort budgétaire à faire. Tout le monde doit y participer. On a un crédit d'impôt qui fait une différence », a affirmé la porte-parole de M. Blais, Julie White. Ce crédit sera appliqué à tout montant exigé au-delà des 8 \$ habituellement demandés aux parents, a-t-elle précisé, enjoignant du même coup aux services de garde ayant engendré des surplus l'année dernière de réinvestir ces sommes dans les congés pédagogiques. La directrice générale de l'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec, Josée Plante, souligne que si certains services ont effectivement engendré des surplus, ceux-ci sont réinvestis dans les installations ou les activités des enfants. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/447467/journees-pedagogiques-des-credits-d-impot-pour-attenuer-la-hausse-des-frais-de-garde>.

Patients orphelins : le laisser-aller du système dénoncé

Le Devoir, 8/14/2015, A5 (#réf : 6998)

Jessica Nadeau

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Patient orphelin, Imputabilité, Accès aux soins

L'avocat spécialisé en droit des patients, Me Jean-Pierre Ménard, dénonce le laisser-aller du système de santé qui permet à des médecins d'abandonner leurs patients pour aller pratiquer dans le privé dans l'indifférence la plus complète. Me Ménard réagissait à l'article du Devoir qui présentait jeudi la série d'embûches administratives auxquelles un nouveau patient orphelin s'est buté pour se réinscrire sur la liste d'attente lorsque son médecin de famille l'a abandonné pour aller pratiquer au privé. Celui-ci se questionnait sur les obligations du médecin et de la clinique à l'aider à se trouver un nouveau médecin. Le Collège des médecins confirmait par ailleurs que les médecins ont une obligation déontologique de s'assurer que leurs patients sont replacés dans le public avant de partir pour le privé. Pour l'avocat, c'est une question sur laquelle il faudra nécessairement se pencher dans un avenir très proche. « L'accès [aux soins de santé] ne s'améliore pas, alors ce sont des problèmes qui vont se poser, surtout s'il y a un certain mouvement vers le privé [...] Si on parle d'une cinquantaine de médecins qui sont déjà partis pour le privé cette année, avec une moyenne de patients qui est généralement de 1000 patients par médecin, ça fait déjà 50 000 patients de plus qui se retrouvent orphelins. » Outre la possibilité de porter plainte au Collège des médecins, Me Ménard estime que les patients d'un médecin qui passe au privé auraient la possibilité de se regrouper dans une action collective. Il demande au Collège des médecins d'être plus « proactif » en la matière. En effet, en ce moment, le Collège n'a d'autres choix que d'attendre des plaintes pour agir contre un médecin. Mais ce n'est pas assez, selon Jean-Pierre Ménard, qui craint un effet d'entraînement. « Si on n'applique pas très rigoureusement les normes déontologiques, on risque tout simplement d'augmenter la surcharge des autres médecins et de les inciter à peut-être lâcher encore davantage le [régime] public. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/sante/447612/patients-orphelins-le-laisser-aller-du-systeme-denonce>.

Changement de sexe – Massé presse Québec de finaliser le dossier

Le Devoir, 8/15/2015, A2 (#réf : 6995)

Marco Bélair-Cirino

Longueur : Moyen; Catégorie : Société

Mots-clés : Changement de sexe, Égalité, État civil

Les personnes cherchant à faire reconnaître leur identité sexuelle pâtissent du « flou juridique » qui a cours depuis l'adoption de la Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, en décembre 2013. Une personne majeure dont l'identité sexuelle ne correspond pas à la mention de sexe figurant à son acte de naissance peut dorénavant en obtenir la modification, par demande au directeur de l'état civil, sans traitement médical ou intervention chirurgicale, prévoit la législation. La demande de la personne transsexuelle ou transgenre doit satisfaire aux conditions prévues par un règlement... qui se fait attendre depuis plus d'un an et demi. « Ce retard-là n'a pas de bon sens. Je suis tannée », fait valoir Mme Massé lors d'une entrevue avec Le Devoir. « Il doit y avoir des résistances quelque part », avance-t-elle. Selon Mme Massé, l'absence de réglementation « entretient la transphobie ». Plus particulièrement, elle s'est traduite par « un arbitraire encore plus grand à l'état civil ». « Ces personnes-là vivent une discrimination. Des personnes trans souffrent profondément. On ne voudrait pas se retrouver dans leur situation », souligne-t-elle. Québec solidaire s'explique mal les raisons derrière l'absence de réglementation par le Conseil des ministres, trois mois après le dépôt d'un « rapport unanime » par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale. Les élus ont recommandé à la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, de retirer « l'obligation d'avoir vécu en tout temps depuis au moins deux ans sous l'apparence du sexe pour lequel un changement de mention est demandé et la mention d'avoir l'intention de vivre en tout temps sous cette identité jusqu'au décès » apparaissant dans la première version du règlement. Le règlement est « en train d'être finalisé », assure le cabinet de la ministre Vallée au Devoir. Celui-ci cherche à tout prix à « ne pas retourner à la planche à dessin » après l'adoption d'un décret par le Conseil des ministres. « On ne prend vraiment pas le dossier à la légère. La ministre veut s'assurer de bien faire les choses. On ne veut pas faire d'allers-retours », explique-t-on à la veille du défilé de Fierté Montréal 2015. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/447693/changement-de-sexe-masse-presse-quebec-de-finaliser-le-dossier>.

NOTE: Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.